

DISCOURS DE CLÔTURE DU COLLOQUE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

Marie-Odile GUTH

(Directrice de la Nature et des Paysages)

Le colloque de St Jean-du-Gard qui a eu lieu en 1988 était axé sur la réintroduction et le renforcement des populations animales. Il s'agissait alors d'établir des recommandations déontologiques pour la conduite des opérations de renforcement et de réintroduction d'espèces animales. Ces recommandations ont permis par la suite d'élaborer des chartes spécifiques pour la réintroduction du Vautour fauve, du Bouquetin et de la Loutre. Dans le domaine végétal, les cahiers des charges des Conservatoires Botaniques Nationaux ont permis en 1991 et 1992 d'introduire également une déontologie en matière de réintroduction. Le plan national pour la diversité biologique du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement en 1996 a confirmé ces orientations.

La France est forte d'une richesse biologique mais la valorisation et la protection de cette richesse se heurte à des difficultés sociales et économiques. Les colloques tels que ceux de St Jean-du-Gard ou celui de Niederbronn-les-Bains permettent la rencontre de tous les partenaires impliqués dans des domaines spécifiques et de faire le point sur les recherches afin d'élaborer des politiques de conservation cohérentes.

Les objectifs du colloque de Niederbronn-les-Bains étaient triples :

faire le point sur les résultats obtenus en matière de réintroduction ou de renforcement de populations d'espèces menacées, ce qui a été fait au travers, par exemple, du bilan de la réintroduction du Vautour fauve par la présentation des résultats de recherches fondamentales conduites parallèlement à ce projet ;

étudier les causes de déclin de certaines espèces afin de se doter d'outils permettant d'y remédier ; les exposés sur la Centaurée de la Clape ou sur la modélisation des paramètres démographiques ou encore sur la prise en compte de la structure génétique des populations permettront d'anticiper sur les résultats probables des opérations de réintroduction ou de renforcement ;

enfin il s'agissait de mieux connaître les phénomènes d'invasions biologiques ; les résultats présentés au colloque de Niederbronn-les-Bains sont les premiers travaux qui serviront de base pour définir des axes politiques. En matière d'éradication et de lutte active, Michel Pascal et Serge Muller ont développé les exemples de l'archipel Breton, des îles Kerguelen ou de la Jussie.

Le problème de *Caulerpa taxifolia*, bien que n'étant pas à l'ordre du jour de cette réunion, illustre bien la problématique : il s'agit d'un dossier impliquant

plusieurs ministères (agriculture, équipement, tourisme, affaires étrangères) que le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) a décidé de prendre en charge. Le problème de cette algue dite « tueuse » a fait l'objet de deux programmes LIFE (1992) qui ont abouti à la mise en place d'un programme et de tests de dispositifs de lutte. En 1997, un séminaire de l'Académie des Sciences a permis de confronter les opinions des scientifiques pour clarifier le problème ; ce séminaire a généré un programme interministériel soutenu financièrement par le MATE et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Un plan d'action a été mis en place qui comporte trois volets. Le premier est celui de la recherche : aspects génétiques de l'algue, impacts socio-économiques et impact vis-à-vis de la biodiversité. Le deuxième volet, l'observation, est lié au champ géographique (observation du phénomène), écologique (observation de l'écosystème) et économique (impact sur la pêche en Méditerranée). Le troisième volet est celui de la prévention de la lutte et des aspects juridiques ; différents types de lutte ont été élaborés dont certains mis en œuvre : la lutte mécanique par arrachage ou suçage, la lutte par procédé chimique ; la lutte biologique est envisagée mais pose elle-même le problème de l'introduction d'espèces exotiques.

Toutes ces questions nécessitent des études lourdes afin de savoir comment aborder et gérer le problème.

A la lumière des communications et des échanges de ces deux journées, trois axes de politiques peuvent être déterminés :

soutenir la collecte de données : à cet effet nous devons mieux structurer les réseaux d'alerte afin de permettre des actions coordonnées d'observation des phénomènes invasifs : les espaces protégés peuvent être le support de ces réseaux d'observation ;

mettre en place une déontologie en matière d'utilisation d'espèces à risques et renforcer l'information et la sensibilisation du public pour prévenir les invasions ;

renforcer et coordonner les activités de recherche sur la base notamment des programmes que lance le MATE (Service de la recherche et des affaires économiques et Direction générale de l'administration et du développement) afin d'expliquer ces phénomènes et ainsi de mieux anticiper les conséquences d'une introduction. Un appel à proposition de recherche sur le thème des espèces invasives est en cours d'élaboration.

Le colloque de Niederbronn-les-Bains a permis de rapprocher les points de vue des gestionnaires, des scientifiques et des chercheurs ainsi que celui de certaines structures d'aménagement. Il a également favorisé le croisement d'informations d'actualité sur le thème de la réintroduction et du renforcement de populations animales qui est devenu un des sujets essentiels dans le domaine de la conservation de la diversité biologique au niveau planétaire.